



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

rythmes scolaires

Question écrite n° 28233

## Texte de la question

M. Guillaume Larrivé appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la date d'application de la réforme des rythmes scolaires dans les communes qui ont choisi de ne pas la mettre en œuvre dès septembre 2013. Il souhaite qu'il prenne en considération le rendez-vous démocratique que constitue l'élection municipale de mars 2014. Il est nécessaire, en effet, que les équipes qui seront élues en mars 2014 puissent définir les modalités d'application de la réforme, ce qui rend impossible une mise en œuvre dès septembre 2014 et impose que le Gouvernement accepte de repousser à septembre 2015 l'éventuelle application de cette réforme.

## Données clés

**Auteur :** [M. Guillaume Larrivé](#)

**Circonscription :** Yonne (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 28233

**Rubrique :** Enseignement maternel et primaire

**Ministère interrogé :** Éducation nationale

**Ministère attributaire :** Éducation nationale

## Date(s) clé(e)s

**Question publiée au JO le :** [4 juin 2013](#), page 5708

**Question retirée le :** 20 juin 2017 (Fin de mandat)